



**l'oxygène
à la source**

Monsieur le Directeur
DREAL AUVERGE RHONE-ALPES
Pôle Autorité Environnementale
5 place Jules Ferry
69453 LYON CEDEX 06

le Président
le

Nos réf. : MDZ/2018-4229

Dossier suivi par : Géraldine VEILLET

Objet : Demande d'examen au cas par cas pour le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le périmètre de la compétence assainissement du Syndicat du Lac d'Annecy- Nouveau dépôt

Monsieur le Directeur,

Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy actualise son schéma général d'assainissement et va donc procéder à la révision des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui en découlent.

Ces zonages permettront d'établir des règles de gestion cohérentes avec les enjeux du territoire notamment en ce qui concerne la protection du milieu naturel.

Je vous prie de trouver ci-joint « la fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales » ainsi que les documents annexes explicatifs notamment la note méthodologique du zonage d'assainissement.

Ce dépôt annule et remplace le précédent effectué auprès de vos services le 10 juillet dernier.

Pour toutes questions et renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Syndicat mixte du Lac d'Annecy aux coordonnées suivantes :

Par téléphone : 04 50 66 77 77

Par mail : [silaf@silaf.fr](mailto:sila@silaf.fr)

Dans l'attente de votre avis, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Pierre BRUYERE



PJ : 1 note